



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## DÉCISION DU MAIRE

### SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION AÉROSCULPTURE POUR LE SPECTACLE "BALEINE"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation culturelle du festival des Mascarets 2026,

**Le Maire décide** de signer un contrat de cession avec l'association « Aérosculpture » domiciliée 780 route de Donnat 33200 LA ROQUE SUR CEZE pour une représentation du spectacle « Baleine » en centre-ville le samedi 4 juillet 2026 à l'occasion des concerts d'ouverture du festival des Mascarets pour un montant de 4.220 € TTC,

**Le Maire décide** de signer l'avenant n° au contrat de cession pour le règlement des frais de transports pour un montant de 1.755,52 € TTC.

**Le Maire décide** de signer l'avenant n° 2 au contrat de cession pour le règlement de la fourniture de l'hélium pour un montant de 1.512 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 15 avril 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

